

Au nom de Monsieur le Directeur de l'Énap, Christophe MILLESCAMPS, et en compagnie de Monsieur Laurent BELLEGUIC, adjoint au sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales représentant Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire, nous avons le plaisir de clore la première partie de votre formation, Mesdames et Messieurs les élèves-surveillants de la 204<sup>e</sup> promotion.

Les 3 cycles composant votre formation, allant de la découverte de votre environnement professionnel à la gestion des situations critiques, en passant par l'accompagnement des personnes détenues, vous ont été dispensés afin de prendre place dans l'institution pénitentiaire et d'œuvrer à la réalisation de ses missions. Vous avez suivi votre formation dans un contexte inédit imposé par la crise sanitaire, contexte qui vous a forcé à une adaptation sociale et à une souplesse d'esprit pour appréhender la formation à distance, indispensables pour enchaîner ces trois cycles.

L'école vous a accompagnée aussi dans la reconnaissance et l'acceptation des valeurs de votre futur métier qui sont et doivent toujours être la source de votre force dans vos prises de décision.

Vous avez fait le choix d'un métier qui va vous transformer et mobiliser une partie de votre vie. Ce sont ces valeurs républicaines et déontologiques partagées par la communauté professionnelle qui vous permettent de

maintenir un bon positionnement, d'en retirer des satisfactions mais aussi de résister aux situations difficiles souvent innervées par différentes formes de violences, j'ai une attention particulière pour l'une d'entre vous, victime d'une lourde agression lors de son stage au centre pénitentiaire de Fresnes ; cette résistance vous sera encore nécessaire pour affronter les situations complexes suscitées par les mutations de la société et de l'évolution des règles qui nous régissent.

Lorsque tous, vous aurez complètement achevé votre formation dans un an et serez titularisés, alors considérez-vous comme responsables de votre choix professionnel. Alors, tous conscients de cette responsabilité, vous pourrez trouver du sens à vos actions, cultiver une vision positive de vous-même et de votre institution, peut-être même vous fixer des objectifs forts de progression de carrière en adéquation avec vos ambitions.

Utilisez toutes les voies possibles pour affirmer vos valeurs et celles que défend l'institution. C'est ainsi que l'Enap a été représentée par un personnel et une élève dans la mise à l'honneur de 47 femmes du Lot-et-Garonne. Ainsi dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental, a souhaité mettre à l'honneur vendredi 6 mars 2020, les femmes, et plus particulièrement 47 femmes de Lot-et-Garonne. Des femmes du quotidien avant tout, dont certaines se distinguent par leur parcours associatif,

professionnel, entrepreneurial, sportif ou politique, et qui représentent la diversité des femmes du département. L'Énap était représentée à cette occasion, en la personne de Cécile RAMBOURG, enseignant-chercheur, et Amandine LAURENT, élève surveillante qui termine 3<sup>e</sup> dans le classement. Temps fort de la journée, la présentation dans l'hémicycle des initiatives que prendra le Département en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Ce thème est celui d'une action forte développée par l'école depuis 2019.

Vous avez fait honneur à votre école pendant ces six mois écoulés malgré les difficultés résultant de la crise due au Coronavirus, continuez à tenir avec honneur votre rang au sein des effectifs opérationnels pendant votre stage de titularisation. La qualité de votre engagement et de votre implication doit pouvoir encore être saluée par vos futures directions et équipes de formateurs puis être en complète adéquation avec notre devise « Honneur et Discipline ».

Servez les valeurs de notre code de déontologie, notamment son article 11 : « Les personnels pénitentiaires se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions » ou encore l'article 16 : « Le personnel pénitentiaire prend, dans le cadre de sa mission, toute mesure tendant à la sauvegarde de la vie et de la santé des personnes qui lui sont confiées, notamment en faisant appel, en tant que de besoin, au personnel de santé ».

Ce code, comme vous le savez, renvoie à la complexité de nos missions : aider et assister nos collègues, protéger ceux qui nous sont confiés. C'est en étant connectés avec les valeurs humaines que vous assurerez des actions justes et équitables vous permettant de résister à l'usure de la répétition et à la dictature des contraintes.

Le directeur de l'école a pu dire de vos prédécesseurs de la 203<sup>e</sup> promotion : « Dans un moment où notre pays a pu connaître la peur, dans un moment où vous avez pu connaître la peur, vous avez fait preuve de courage, au service de l'État, permettant à ce dernier de faire face. Soyez-en remerciés, soyez convaincus que nous en sommes fiers. »

Quant à moi, j'achève ce propos par une autre citation de Boris Cyrulnik : « Le malheur n'est jamais pur, pas plus que le bonheur. Un mot permet d'organiser une autre manière de comprendre le mystère de ceux qui s'en sont sortis : la résilience, qui désigne la capacité à réussir à vivre, à se développer en dépit d'adversité. ».

Je vous remercie pour votre attention.